



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2022, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Sylvain Lévesque à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement remplaçant le règlement 302-2004 sur les systèmes d'alarme, car la Municipalité juge à propos d'effectuer la refonte de sa réglementation relative au systèmes d'alarme incendie.

DONNÉ À CHERTSEY ce 21^e jour du mois de septembre 2022.

Monique Picard
Directrice générale adjointe et Service du greffe